



Critères d'évaluation à adopter au concours de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles des établissements de recherche agricole au titre de l'année 2015

Promotion des Maîtres de Conférences

Rubriques	
1- Activités de recherche dans la discipline/spécialité ouverte	40
<ul style="list-style-type: none"> - Articles impactés (6pts x position de l'auteur) + valeur de l'IF de la revue l'année de publication (base Thomson & Reuters) - Articles indexés (bases de données : Science direct, CABI, Thomson & Reuters, Google Scholar, SIS) 4pts x position de l'auteur (la revue TJPP indexée SIS) - Articles à comité de lecture 2pts x position de l'auteur - Brevet International : 3pts - Brevet National : 2pts - Short Notes/First reports Impactés : (3pts x position de l'auteur) + valeur de l'IF de la revue l'année de publication - Short Notes/First reports indexés : 2pts x position de l'auteur - Chapitres d'ouvrages 4pts x position de l'auteur - Ouvrages (en dehors du Master et de la Thèse) 10pts x position de l'auteur - Proceedings de manifestations scientifiques Internationales 2pts x position de l'auteur - Proceedings de manifestations scientifiques nationales 1pt x position de l'auteur - Communications orales dans des manifestations scientifiques internationales avec comité de lecture 1,5pts x position de l'auteur - Communications orales dans des manifestations scientifiques nationales avec comité de lecture 1pt x position de l'auteur - Communications affichées dans des manifestations scientifiques Internationales avec comité de lecture 1pt x position de l'auteur - Communications affichées dans des manifestations scientifiques nationales avec comité de lecture 0,5pt x position de l'auteur - Projets de recherche (Coordination, mobilisation des fonds de recherche) internationaux : 4 pts - Projets de recherche (Coordination, mobilisation des fonds de recherche) nationaux : 2 pts - Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat Très cohérent : 5pts, moyennement cohérent : 2pts, pas cohérent : 0 pts 	
2- Contribution de la recherche au développement	35
<ul style="list-style-type: none"> - Paquet technique (formations d'ingénieurs, journées d'informations, journées de démonstration, fiche technique, appartenance à un comité scientifique ou technique) : 1pt/attestation pour tout type d'activité - Document technique : 1pt à 3 pts en fonction de l'importance - Brevet valorisé : 10 pts - Aide à la décision (Prototype/Modèle) : 3 pts 	
3- Contribution au développement des compétences scientifiques	10
<ul style="list-style-type: none"> - Encadrements : *PFE : 1pt *Master recherche ou professionnel : 2pts 	

